

Nucléaire, non merci ? Les verts militent, les bleus résistent, la Vivaldi doit trancher

Sur la base de documents intermédiaires, les réunions intercabines ont, dit-on, permis d'identifier de possibles soucis d'approvisionnement à partir de 2023. © BELGA.

Sortir du nucléaire en 2025, et exécuter l'engagement pris par le gouvernement Verhofstadt en 2003 ? Le rapport d'évaluation de la ministre de l'Énergie est prêt, il servira de base aux (rudes) discussions qui débuteront vendredi.

DAVID COPPI
MARTINE DUBUISSON

Le moment est venu pour la Vivaldi d'Alexander De Croo de mettre en œuvre la décision prise par le gouvernement arc-en-ciel (libéral-écologiste-socialiste) de Guy Verhofstadt en 2003 visant à sortir du nucléaire en 2025. Des réunions intercabines ont eu lieu ces derniers jours pour tenter de lisser les différends dans la coalition avant la grande explication en comité ministériel restreint (kern). Qui aura lieu vendredi. Tous disposeront alors du rapport d'évaluation (en principe, il devrait être transmis ce mardi aux partenaires) de la ministre de l'Énergie, Tinne Van der Straeten, ainsi qu'une « note d'accompagnement », qui porteront sur la sécurité d'approvisionnement, les prix à la consommation, les options stratégiques. « Ce dossier étant important et très technique, il nécessitera une discussion approfondie et détaillée », précisait-on au Seize lundi soir : façon de dire que le débat durera, vendredi sera une étape.

En attendant, sur la base de documents intermédiaires (avant le rapport final), les réunions intercabines ont, dit-on, permis d'identifier de possibles soucis d'approvisionnement à partir de 2023. On est au cœur du sujet. Au cœur aussi de la possible empoignade, entre les verts qui veulent tourner la page du nucléaire, faire basculer le pays dans la transition énergétique, recourir à des centrales au gaz (reconvertibles) entre les deux, et les bleus qui crient casse cou, notamment en termes d'émission de CO₂ (par les centrales au gaz). Les rouges, au milieu, plaident pour l'arrêt des centrales, mais peuvent s'accommoder d'une prolongation. Dans leurs rangs, plusieurs sont favorables au maintien de deux unités en 2025.

Pour éviter de voir la Vivaldi se fracasser dans la dispute idéologico-scientifique, le Premier travaille à une « mise en perspective » de la décision à prendre, invite les partenaires à se projeter dans le long terme, le mix énergétique du futur, ce qui pourrait permettre d'atterrir dans l'épreuve de l'heure, avec un compromis comportant l'engagement à stopper les réacteurs mais aussi à garder un œil sur l'approvisionnement, les prix, le CO₂.

Cinq questions avant de décider de tout fermer

BERNARD PADOAN

Sans doute les amateurs de chute libre sont-ils familiers de ce sentiment : avant de sauter d'un avion en état de marche, il n'est jamais inutile de vérifier que son parachute est solidement attaché. Non que la fermeture totale des sept réacteurs belges d'ici la fin de l'année 2025 s'apparente à un saut dans le vide. Il n'empêche : avant de faire le dernier – et a priori irréversible – pas sur un chemin entamé il y a dix-huit ans, il ne paraît pas déraisonnable que le gouvernement De Croo vérifie une dernière fois que toutes les sangles sont bien serrées. Ces assurances, la Vivaldi doit les trouver dans le rapport d'évaluation que lui remettra la ministre de l'Énergie, Tinne Van der Straeten (Groen), ce mardi 30 novembre. A défaut de toutes les y trouver, l'exécutif fédéral pourrait décider de conserver le feu nucléaire de Doel 4 et Tihange 3, soit 2 GW sur un total de 6.

1 La sécurité d'approvisionnement est-elle garantie ?

L'accord de gouvernement prévoit que la décision de sortir complètement du nucléaire dépend « notamment » du fait que la sécurité d'approvisionnement électrique du pays sera garantie. Pour le dire autrement : que la Belgique ne connaîtra pas de coupures de courant sans ses centrales nucléaires – qui assurent actuellement environ 45 % de la production électrique nationale. Pour s'en assurer, la Vivaldi a mis en place un mécanisme de rémunération de capacité (CRM), un système de subsides aux capacités alternatives de production électrique alternatives. Le 31 octobre dernier, au terme d'un premier round d'enchères, un total d'un peu plus de 4,400 GW a été sécurisé – en échange de subsides, des producteurs se sont engagés à fournir cette capacité à partir de l'hiver 2025-2026. Un « succès » pour la ministre et pour le gestionnaire du réseau de transport électrique, Elia, qui organise les enchères du CRM.

Oui mais, sachant qu'au cours d'une longue soirée d'hiver, les pics de consommation en Belgique atteignent plus de 13,7 GW, on voit qu'il y a encore de la marge. Comment la comble-t-on ? D'abord avec 2 GW de capacités de production déjà subsidiées par ailleurs (éolien, solaire, cogénération...) et qui ne pouvaient pas prétendre au CRM. Il faut y ajouter un peu moins de 2 GW d'interconnexions – de l'électricité qui sera importée des pays voisins, pour autant qu'eux-mêmes n'en manquent pas – et 1,5 GW de « nouvelles technologies » (batteries, gestion de la demande...) qui devraient prendre part au round d'enchères organisé en 2024.

Enfin, Elia estime qu'environ 3,8 GW de capacités de production qui existent déjà aujourd'hui (des « vieilles » cen-

trales au gaz, la station de pompage-turbinage de Coo...), mais qui ont choisi de ne pas participer au premier tour d'enchères du CRM, participeront bien au round de 2024. Pour quelles raisons ces producteurs ont-ils fait l'impasse ? Peut-être dans l'attente d'y voir plus clair sur le marché ou dans l'espoir de mieux valoriser leur production d'ici trois ans. Toujours est-il qu'Elia s'attend à ce que ces capacités restent opérationnelles, ce qui permettra de faire le compte juste. Une certitude que tous ne partagent pas : d'aucuns auraient préféré que ces capacités soient bétonnées. Ce n'est pas le cas.

2 Que va-t-il se passer à Vilvorde ?

Sur les 4,4 GW qui ont été retenus il y a un mois pour le CRM, environ 2 GW consistent en de nouvelles capacités de production, dont deux centrales à gaz qu'Engie projette de construire à Vilvorde et aux Awirs – toutes deux d'une capacité nette de 800 MW. Problème : quelques jours après l'annonce des résultats du CRM, la ministre flamande de l'Environnement, Zuhal Demir (N-VA) a refusé d'octroyer le permis d'environnement à la future centrale de Vilvorde, jugeant qu'elle rejettera trop d'ammoniac. Si légalement c'est à Engie qu'il revient de proposer une solution (recours, nouvelle demande de permis, reprise d'un autre projet de centrale au gaz ayant déjà obtenu un permis, achat de capacités sur le marché secondaire...), on imagine mal que ce point ne soit pas éclairé – à défaut d'être immédiatement résolu – par le rapport d'évaluation de la ministre.

3 Quel sera l'impact sur la facture ?

L'autre condition posée par l'accord de gouvernement à la fermeture complète des centrales nucléaires, c'est que celle-ci n'ait pas d'impact négatif sur la facture des consommateurs. Une étude de l'UGent a récemment montré que le maintien de deux réacteurs n'aurait que peu d'influence sur le prix de gros du courant – qui pèse pour environ un tiers de la facture. Pour un ménage moyen, on parle d'une augmentation de 5 à 15 euros par an TVA comprise. La raison : le mécanisme de formation des cours sur le marché de gros a pour conséquence que dans 95 % des cas, ce sont les centrales fossiles qui déterminent le prix de l'électricité. La preuve en est que dans le contexte de reprise post-covid, ce prix a battu des records à la hausse... alors qu'au moins six réacteurs nucléaires sur sept tournent. Ces derniers ne nous protègent pas contre les flambées des prix, qui sont avant tout tributaires des cours des combustibles fossiles et celui de la tonne de CO₂. Mais le CRM, lui, a un coût. Pour la première année de fonctionnement, les subsides aux capacités sélectionnées lors du premier round d'enchères se monteront à 140 millions

d'euros, auxquels il faudra ajouter plusieurs dizaines de millions d'euros pour les capacités qui seront retenues lors des enchères de 2024. Un montant que le gouvernement s'est engagé à ne pas faire peser sur la facture des consommateurs, mais qui sera financé par le budget de l'Etat... et donc les contribuables.

4 Quid des émissions de CO₂ ?

Si les centrales nucléaires produisent des déchets, elles n'émettent pas de CO₂. Les remplacer par des centrales au gaz, c'est ajouter, selon les estimations, entre 12 et 40 millions de tonnes de CO₂ aux émissions de la Belgique sur une période de dix ans. Certes, le CRM prévoit qu'à terme les centrales au gaz devront devenir neutres en carbone (via l'utilisation d'hydrogène vert par exemple). Mais dans l'intervalle, la hausse des émissions est réelle. Sauf que, disent les défenseurs de la sortie complète, les centrales électriques font partie du système d'échange de quotas d'émission à l'échelle européenne (ETS). C'est un mécanisme de droits d'émission de CO₂ auquel doivent aussi souscrire les plus grosses entreprises émettrices (cimenteries, aciéries...). Ces quotas sont progressivement diminués, ce qui en augmente le prix. Les producteurs les plus émetteurs (dans le cas de l'électricité, les centrales au charbon) deviennent moins compétitifs et sont chassés du marché par les technologies moins polluantes (les nouvelles centrales au gaz).

5 Que va faire Engie ?

Quand bien même le gouvernement déciderait de prolonger la durée de vie de deux réacteurs, encore faudra-t-il qu'Engie, l'exploitant du parc nucléaire belge, accepte de le faire. Or, depuis des années, le groupe français répète qu'il est trop tard pour prendre cette décision, compte tenu des délais nécessaires pour voter une loi de prolongation, mener une étude d'incidences environnementales internationale, commander l'uranium, et réaliser les indispensables travaux de remise à niveau – soit un investissement de 1,2 milliard d'euros. Après l'accident de Fukushima, l'Agence fédérale de contrôle nucléaire a déjà dit qu'elle ne donnera son autorisation à la prolongation du permis d'exploitation que si ces travaux sont achevés. En affirmant que l'avenir du groupe n'est plus dans le nucléaire, Engie bluffe-t-il pour forcer le gouvernement à mettre la main au portefeuille pour alléger le coût de la prolongation ? Ou pour contraindre l'Etat belge à prendre à sa charge une partie des futurs coûts du démantèlement des centrales ? Des tractations ont-elles déjà lieu en coulisses ? Ici aussi, la ministre Van der Straeten devra apporter des réponses aux questions que ses collègues ne manqueront pas de lui poser.